



# INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2022/2023



## INSCRIRE MON ENFANT A L'ECOLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Si votre enfant entre en maternelle (né en 2019) ou si vous êtes nouveau résident corlavois, vous devez inscrire votre enfant à l'école de Courlaoux pour la rentrée de septembre 2022.

### L'INSCRIPTION SCOLAIRE SE FAIT EN DEUX ETAPES

#### Etape 1 : La préinscription auprès de la Mairie

- **En Mairie** : Le secrétariat vous accueille au 101 rue du Château de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (18h30 le mercredi).
- **A distance** : Vous ne pouvez pas ou ne souhaitez pas vous déplacer, une fiche de préinscription est à votre disposition en téléchargement.

Complétez-la puis retournez-la au secrétariat :

- par courrier à Mairie - 101, rue du Château - 39570 COURLAOUX
- par courriel à [mairie-de-courlaoux@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-courlaoux@wanadoo.fr)

## **Les pièces à fournir :**

- Attestation CAF

Après avis du Maire la fiche de préinscription vous est rendue.

## **Etape 2 : L'inscription auprès de la direction de l'école**

Après avoir reçu la fiche de préinscription portant l'accord du Maire, vous devez prendre contact avec la direction de l'école afin de procéder à l'admission de votre enfant et lui remettre la fiche de préinscription. Cette seconde étape est obligatoire pour que votre enfant puisse être scolarisé.

Les modalités de prise de contact avec l'école sont inscrites sur la fiche de préinscription.